

Recupel, l'intercommunale BEP et les centres de réutilisation collectent 3.828 kg d'appareils électro usagés à Namur

Namur, 2 décembre 2014 – La semaine dernière, l'action de collecte nationale Recupel on Tour a fait escale à Namur. Pour collecter les appareils électro usagés, Recupel a collaboré avec l'intercommunale locale BEP et les centres de réutilisation. Au cours de l'action organisée à Namur, à l'occasion du salon RECUPÈRE, Recupel a récolté 3.828 kg d'appareils usagés. 957 kg d'appareils réutilisables iront dans des centres de réutilisation. Les 2.871 kg restants (appareils défectueux) seront recyclés par Recupel.

L'initiative Recupel on Tour s'inscrit dans la perspective de la collecte et du recyclage des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Avec l'arrivée d'une nouvelle directive européenne qui fixe de nouveaux objectifs pour la collecte et le recyclage, Recupel lance de nouvelles initiatives pour permettre aux consommateurs de se débarrasser plus facilement de leurs appareils électriques usagés. En dépit de ses efforts, Recupel constate chaque année que de tels appareils se retrouvent parmi les déchets ménagers plutôt que d'être apportés au parc à conteneurs ou ramenés chez le revendeur.

« *Nous sommes très satisfaits du nombre de gens qui sont venus à Namur* », déclare Peter Sabbe, directeur général de Recupel. « *Nous avons récolté environ 3.828 kg d'appareils usagés. Ce sont des appareils dont les matières premières précieuses peuvent être recyclées. Ce qui compte le plus évidemment, c'est que tous ces gens savent maintenant où déposer leurs appareils électro usagés.* »

Pour plus d'informations à propos de Recupel on Tour et des DEEE, surfez sur www.recupel.be/actiondecollecte.

À propos des DEEE et de Recupel

Depuis 2001, Recupel fait en sorte que les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) soient collectés et traités de façon durable et rentable dans toute la Belgique. Recupel aspire à un meilleur environnement grâce à la récupération optimale des matériaux. Ces activités sont financées par la cotisation Recupel payée par le consommateur à l'achat d'un nouvel appareil. Depuis 2007, Recupel offre également une solution pour les appareils professionnels. Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) sont des déchets dangereux et donc soumis à une réglementation spécifique. Ces déchets doivent être collectés et traités de façon transparente, durable et efficace, conformément à la législation sur les déchets. Le consommateur paie une cotisation Recupel à chaque achat d'un nouvel appareil domestique. Cette cotisation garantit que les appareils usagés récupérés via le secteur de la distribution et les parcs à conteneurs sont collectés et traités d'une manière appropriée. Plus d'infos sur www.recupel.be

Pour plus d'informations (Note destinée à la rédaction (non destinée à la publication))



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MindShake PR

Elise Vincke

T: 02 478 18 44

M: 0476 44 96 64

@: elise@mindshake.biz